



# « Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

Présentation

# S.R.C.E

Schéma régional de cohérence écologique



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE-ALPES





# Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

## SOMMAIRE

Rappel SRCE (enjeux et orientations)

Partenaires

Objectifs / Actions

Résultats attendus

Calendrier

Financement

Répartition travail



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### ENJEUX

En milieu urbain, la notion de continuité écologique est souvent complexe à appréhender sachant que les milieux favorables à la faune et à la flore y sont fragmentés par l'espace bâti et les trames viaires.

La ville accueille une **biodiversité spécifique, souvent de nature ordinaire**, qui représente le **cadre de vie** des habitants. On parle de « nature en ville »...

Le **périurbain** quant à lui, **espace entre la ville et la campagne**, issu d'une politique de développement ayant entraîné un phénomène d'étalement et de dilution de l'habitat, est aujourd'hui **voué à être densifié**. Ainsi, il est important de s'attacher à ces espaces de transition et d'interface qui peuvent encore abriter un certain nombre d'espèces et de milieux qui risquent de disparaître.



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

En Rhône-Alpes, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue en milieu urbain et périurbain est un sujet récent qui génère de nouvelles problématiques.

En effet, si **la composante « urbaine » de la trame verte et bleue n'a pas été cartographiée dans le SRCE RA**, elle n'en reste pas moins un sujet de préoccupation et d'investissement fort.

C'est pourquoi a été mis en œuvre un **plan d'actions du SRCE RA sous la forme d'orientations** afin :

- D'inciter dans **l'orientation n°1.6**, les collectivités, via les documents d'urbanisme, à **identifier, préserver, voir restaurer la trame verte et bleue périurbaine et urbaine**
- Proposer selon dans **l'orientation 5.5** **d'affiner la connaissance écologique et l'apport fonctionnel** de la trame verte et bleue urbaine et périurbaine ;
- Enfin, le SRCE invite les collectivités à proposer des modes de développement périurbain **conciliant déplacements des espèces et urbanisation**.



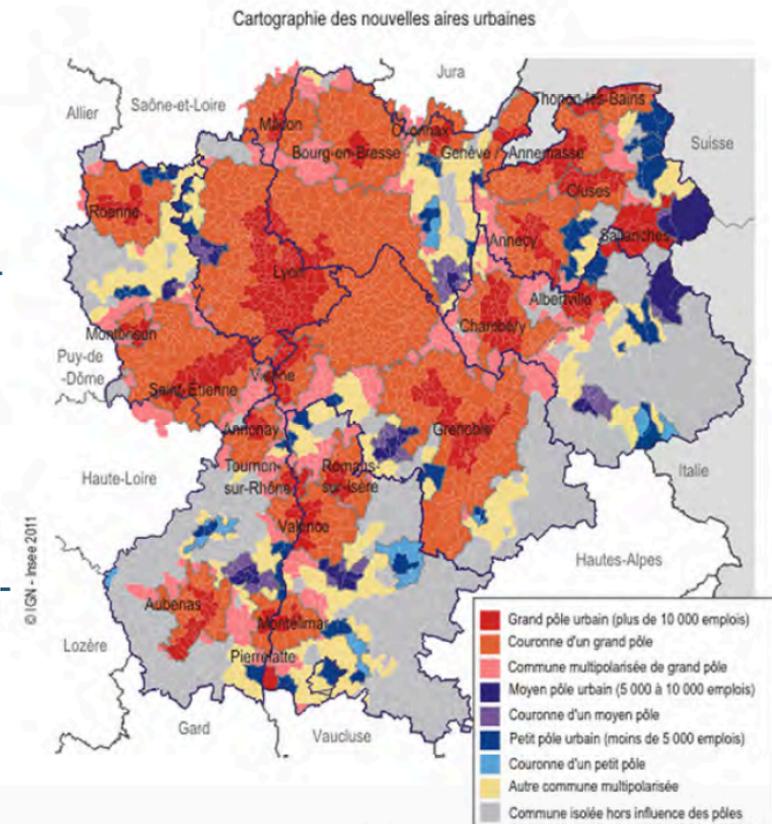
## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine » Expérimentation et observation des pratiques

### QUELQUES DEFINITIONS

**Unité urbaine** (d'après la définition de l'INSEE): La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

**Périurbain** (GéoConfluences, ENS de Lyon) : forme urbaine caractérisée par l'éloignement et la discontinuité du bâti vis-à-vis de l'agglomération (partie non-agglomérée des aires urbaines).

- lien fort avec le pôle urbain (au moins 40 % de la population travaille dans le pôle urbain), intense mobilité domicile-travail,
- présence de formes d'habitats diversifiés (collectifs populaires, lotissements pavillonnaires, espaces résidentiels) et d'activités diverses (surfaces commerciales, centre de recherche, zones d'activités),
- présence d'espaces « vides ».



Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation principale



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### QUELQUES DEFINITIONS

Source : Philippe Clergeau. *Une écologie du paysage urbain*. 2007. p.32

**Centre** : bâti ancien, moins de 15 % de surface de végétation

**Péricentre** : couronne d'habitation où les jardins sont fréquents, jusqu'à 40 % de surface de végétation

**Suburbain** : pas uniquement jardins des lotissements, mais aussi des grandes surfaces de pelouses entre les immeubles, parcs, cimetières et terrains de sport, jusqu'à 70 % de surface de végétation

**Périurbain** : distance supérieure à 200 m entre les habitations (seuil théorique et difficile à appliquer)



**Centre**



**Péricentre**



**Suburbain**



**Périurbain rural**



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### **PARTENARIAT**

**Chef de file :** UR CAUE Rhône-Alpes

**Partenaires :**

- CAUE de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, Rhône-Métropole, de la Savoie et de la Haute Savoie,
- CBNA
- LPO Rhône-Alpes
- LPO de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute Savoie,
- FRAPNA 74



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### OBJECTIFS

- Développer une **méthodologie d'analyse** pertinente sur la trame verte et bleue péri-urbaine et urbaine dans plusieurs territoires de Rhône-Alpes,
- **Repérer et valoriser les principales démarches** « trame verte et bleue péri-urbaine et urbaine » engagées en Rhône-Alpes,
- Assurer la prise en compte de la continuité écologique dans les politiques d'aménagement sur **des territoires d'expérimentations** définis en lien avec la Région et la DREAL,
- **Donner des préconisations opérationnelles** en faveur de la trame verte et bleue en milieu péri-urbain et urbain,
- Définir ce projet d'action au croisement d'une approche naturaliste, urbanistique, paysagère et sociale,
- Mettre en place un **réseau d'acteurs** concernés.



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### **ACTIONS 1** - « Retours d'expériences » : observatoire des pratiques et analyse des besoins

- **Analyser les démarches** engagées en matière de trame verte et bleue périurbaine et urbaine sur quelques sites choisis en Rhône-Alpes sur les sites choisis,
- Analyser les politiques et pratiques de différents projets de collectivités territoriales (**observatoire des pratiques**) à l'aide de critères objectifs ;
- Mettre en valeur les méthodologies utilisées,
- Identifier les freins et leviers de ces démarches permettant d'affiner les besoins des collectivités,
- Porter un premier regard sur **l'appropriation sociale des démarches menées et l'acceptabilité par les citoyens.**



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine » Expérimentation et observation des pratiques

Liste des sites retenus par la région RA et la DREAL en lien avec COPIL validés à l'échelle de chaque département par les CAUE et LPO

### **DRÔME :**

**Valence :** OAP du PLU de Valence  
Ecoparc Rovaltain

### **RHÔNE :**

PLU de Lentilly.

### **LOIRE :**

**Saint-Etienne**

### **AIN :**

Parc Industriel de la plaine de l'Ain

### **ARDÈCHE :**

Schéma de secteur de la Côtière Rhodanienne du SCoT Rives du Rhône (4 communes ardéchoises)

### **SAVOIE :**

**Métropole Savoie :** Contrats corridors  
**La Motte-Servolex**

### **HAUTE SAVOIE :**

**Annemasse :** Annemasse Nature en ville  
**CCPays de Faverges, PLUi**

### **ISÈRE :**

**Jarrie :** Schéma de gestion écologique  
**Echirolles** Analyse de la TVB et préconisations



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### ACTIONS 2 - « Territoires d'expérimentation »

- **Accompagner les territoires dans leurs projets avec une expertise transversale,**
- Analyser différents contextes urbains et périurbains à différentes échelles en mettant en place des outils spécifiques (**cartographie, expertise écologique sur le terrain, analyse paysagère et urbaine, ...**),
- Évaluer la plus-value sociale d'une trame verte urbaine fonctionnelle,
- **Élaborer des préconisations et des pistes d'actions** opérationnelles en faveur du fonctionnement écologique et paysager.

#### Sites retenus

- **Ardèche / Drôme** : Secteur de Montélimar – le Teil,
- **Isère** : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ou Sud-Grésivaudan,
- **Savoie** : Communauté de Communes du Canton d'Albens ou commune de Moutiers,
- **Haute-Savoie** : Communauté de communes Arve-et-Montagne,
- **Ain / Rhône** : à voir en coordination avec la région, la DREAL, LPO et CAUE des territoires.



## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### ACTIONS 3 - Valorisation de l'action

- Faire connaître les réflexions menées et les éléments méthodologiques développés en phase d'expérimentation,
- **Synthétiser et valoriser les outils mobilisés et les bonnes initiatives tels qu'appréhendés** dans le cadre des retours d'expériences,
- Inciter à la multiplication des démarches de trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine via une formation à destination des élus et techniciens,
- Élaborer un guide de référence pour la mise en œuvre de la TVB en milieu urbain et péri-urbain proposant des outils d'aide technique et d'aide à l'appropriation politique pour le lancement de nouvelles démarches,
- Proposer un séminaire d'échange autour des problématiques liées aux trames vertes et bleues urbaines et péri urbaines.

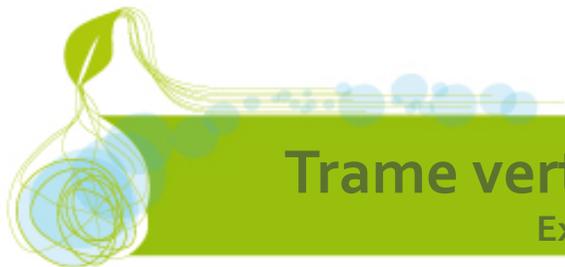


## Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

### RESULTATS ATTENDUS

- ⇒ par territoire « retours d'expérience » :
  - des **fiches de références**,
  - les compte-rendus de réunion ;
  
- ⇒ pour les territoires « d'expérimentation » :
  - un **diagnostic transversal** (paysager, écologique, urbanistique...),
  - des **préconisations opérationnelles** pour chacun des secteurs d'études ;
  
- ⇒ au niveau régional,
  - réalisation d'un **guide référentiel** synthétisant les phases retour d'expériences et expérimentations ;
  - un **séminaire d'échange** et une **formation** pour les élus et techniciens.



# Trame verte et bleue périurbaine et urbaine »

Expérimentation et observation des pratiques

## CALENDRIER

